

PROCÈS VERBAL

Assemblée Générale du 18 mai 2024 à Rennes

L'Assemblée Générale Ordinaire, suivie d'une Assemblée Générale Extraordinaire, de l'Association Francis Hallé pour la forêt primaire s'est tenue le samedi 18 mai 2024 de 14h à 17h00 à la Maison des Associations de Rennes.

45 personnes étaient présentes, 45 avec droit de vote et 200 pouvoirs avaient été adressés à l'association.

Les rapports présentés à l'Assemblée Générale figurent en version intégrale en annexe de ce procès-verbal.

Eric Fabre, secrétaire général et Pierre-François Le Gal, trésorier accueillent les participants avec un mot de bienvenue rappelant le choix et le plaisir de tenir cette Assemblée Générale à Rennes, secteur géographie qui comporte un bon nombre d'adhérents de l'association.

1. OUVERTURE DE LA SEANCE ET RAPPORT MORAL

Dans son ouverture de l'Assemblée Générale Francis Hallé, président, commence par remercier les adhérents, donateurs et mécènes qui jouent un rôle essentiel dans le fonctionnement de l'association à divers niveaux.

Puis il tient à faire part de son mécontentement quant au manque de considération de la part du monde politique vis-à-vis de l'écologie et de la science.

Il alerte également sur la vigilance nécessaire à avoir quant aux sources d'informations que nous consultons et plus particulièrement sur les messages de la filière forestière qui laissent penser que « la forêt se porte bien ». Francis Hallé insiste sur le fait que les plantations d'arbres et exploitations forestières augmentent, mais pas la forêt avec un état écologique de haute qualité.

De même lorsque la filière bois énonce que gérer durablement la forêt passe par son exploitation. A cela, Francis Hallé souhaite répondre que les forêts sont présentes depuis la période géologique du dévonien et qu'elles étaient magnifiques bien avant qu'il n'y ait des forestiers.

Aussi, il faut être conscient de l'influence que peut avoir une filière économique forte dans la diffusion de messages sur la forêt et être capable de prise de recul quant à ceux-ci.



Par ailleurs, Francis Hallé tient à souligner que d'autres s'attachent toujours au développement de la connaissance scientifique et donne pour exemple un groupe de botanistes, autour de Maëva Bardy, qui souhaitent recommencer l'exploration biologique des canopées du Costa Rica et de la forêt de Bialowezia.

2. RAPPORT D'ACTIVITES 2023-2024 ET PERSPECTIVES POUR 2024-2025

Avant de rentrer dans le détail du rapport d'activité, Éric Fabre, secrétaire général, rappelle le contexte global autour de l'écologie et du changement climatique :

- Rappel des constats alarmants présentés dans le rapport du GIEC, entre autres, appuyant le changement climatique, l'effondrement de la biodiversité ou le recul du couvert forestier dans le monde. Rappel de la dégradation de l'état général des forêts en France, tel qu'énoncé dans la stratégie nationale pour la biodiversité. A noter que les forêts, notamment dans le Grand Est, cessent d'être des puits de carbone.
- Certes il y a des progrès mais qui ne sont pas à la hauteur des enjeux actuels et les politiques publiques semblent insuffisantes, voire en recul face à l'influence des lobbys. A titre d'exemple, sont rappelés les freins au niveau ministériel pour mettre en œuvre la loi restauration de la nature européenne. Ou encore le manque d'objectif chiffrés pour la surface en agriculture biologique.
- Face à cela, le monde scientifique s'organise pour faire entendre les enjeux autour de l'effondrement de la biodiversité et du changement climatique. Mais il n'est malheureusement pas suffisamment écouté.

Puis Éric Fabre présente le rapport d'activité au nom du Conseil d'Administration qui souligne l'évolution vers une structure d'action et productrice de contenus au carrefour de la société civile/entreprise/scientifiques/politiques (*voir Annexes*).

Les points évoqués sont les suivants :

- Création de l'antenne Ardennaise et mise en œuvre du premier événement public
- Production de contenus sur différents sujets (les imaginaires, les jeux vidéos ludiques, les connaissances scientifiques via la démarche de CARTNAT, la pédagogie, des nouveautés éditoriales, etc.)
- Consolidation de la base adhérente
- Progression dans la gestion administrative et financière (évolution du bureau, implication d'un commissaire aux comptes, mise en place d'une comptabilité analytique)
- Évolution dans les modes de travail et d'animation, associée à la structuration de l'équipe
- Portage d'un programme de recherche action sur la construction à grande échelle de solutions pour la transition écologique et réponse à un appel à projet



- Développement de deux approches différentes sur les territoires des Ardennes et des Vosges
- Poursuites du développement de la communication (site internet, travail éditorial, crowdfunding, présence sur les événements et festivals, etc.) et des activités pédagogiques
- Développement des partenariats financiers et du mécénat

Quant au contexte tendu dans le cadre des relations institutionnelles sur les Ardennes, nous choisissons de répondre par la construction et l'implication (création de deux postes, programme de recherche CARTNAT, organisation d'événements, etc.).

A la suite de la présentation du rapport d'activité, une très riche discussion avec les participants soulève les perspectives suivantes pour 2024-2025 :

- La nécessité du développement des échanges transfrontaliers à venir : Le Luxembourg semble être intéressé par le projet de l'association. Nous pourrions envisager le soutien de la grande région Allemagne-Belgique-Luxembourg-France. Ne pas oublier que le projet est d'envergure européenne et que d'autres pays portent aussi des attentes. Par exemple, des envies de projets semblables pourraient voir le jour entre l'Espagne et le Portugal.
- Le choix sur la localisation du projet : Pas de choix sur la localisation pour le moment. Les deux terrains de projet restent d'actualité (Vosges et Ardennes). Ce sont deux sites avec des problématiques différentes, mais les deux restent intéressants. On pourrait même envisager l'utopie d'un méta-projet des Ardennes jusqu'au Jura Suisse.
- L'importance de mener des actions concrètes : il faut placer nos actions à la fois sur des réalisations concrètes à court terme et sur des perspectives plus lointaines. L'enjeu est de faire évoluer les représentations, de travailler à la grande échelle, de questionner la façon de faire des politiques publiques. Il va falloir beaucoup de temps, des dizaines d'années. Les premiers éléments concrets, c'est déjà d'oser poser la question et d'inciter à réfléchir au projet. Il faut commencer à cranter les choses, écrire les étapes du projet pour que tout le monde puisse comprendre comment on va le mettre en place.
- Le travail de mise en réseau avec le monde associatif : avoir une stratégie complémentaire entre le local et le national. Être présent au sein des réseaux nationaux (CLE, Forêt sauvage, ASPAS, Renard, Nature et avenir, etc.) et être présent auprès des associations locales (ex : wild bretagne – groupement forestier citoyen, Les enforestés, etc.), agir à différentes échelles.
- S'associer avec des réseaux de l'éducation populaire ou éducation à l'environnement (ex : le FRENE) et s'inspirer de ce qu'ils font (ex : les aires terrestres éducatives, l'école dehors).
- Le passage à l'acte ne doit pas amener à l'effondrement de l'utopie, du rêve : Construire de nouveaux imaginaires doit contribuer à l'utopie. Mais il faut passer à l'acte même dans les rêves les plus fous. On se frotte aux difficultés de la concrétisation. C'est un sacré rêve de vouloir changer les politiques publiques. C'est un projet profondément politique mais qui pose la question de la réalisation

- concrète.
- Réaliser un film sur les dernières forêts primaires du monde.
 - Quel positionnement sur le projet dans le programme des écologistes pour les européennes ? Un courrier de Francis pour s'adresser à plusieurs partis et leur demander de se positionner. On ne demande pas d'être d'accord ou non, mais de se mettre autour de la table pour organiser les conditions du débat.
 - L'accompagnement d'initiatives des adhérents jeunes : la voyage de Corentin et Toni vers Bialoweza restitué sur la page instagram « aller la forêt ».
 - Envisager des convergences avec des démarches dont les approches et les intentions sont semblables (ex : le parlement de la Loire ou L'alliance pour le vivant avec Baptiste Morizot « amplifier la vie »), rapprocher des démarches qui posent la question de la gestion du commun. Imaginer des rencontres entre les structures qui s'emparent des notions autour du vivant, du bien commun.
 - Mettre en récit notre démarche (ex : Etienne Davodeau, livre BD).

A l'issue des débats, le rapport d'activité a été adopté à l'unanimité (Résolution n°1)

3. RAPPORT FINANCIER 2023 ET BUDGET 2024

Pierre-François Le Gal, trésorier, a présenté le rapport financier de l'association sur le bilan de l'année 2023 (*Voir synthèse dans les Annexes*). La présentation a été nourrie des éléments détaillés de nos comptes.

Pierre-François Le Gal présente également le rapport du commissaire aux comptes, Paul Etienne Collin de la Fideco, qui a été signé le 13 mai 2024 et qui n'émet aucune réserve sur les documents émis par l'expert-comptable. Le commissaire aux comptes a certifié les comptes comme sincères et fidèles.

En conclusion, le rapport financier de l'année 2023 reflètent une montée en puissance de l'association avec une augmentation des besoins en prestations extérieures, le renforcement de l'équipe salariée et le développement des activités.

La situation financière de l'association est solide avec la capacité à mobiliser partiellement des réserves. Les réserves significatives permettent d'être réactifs pour mettre en place des actions.

A la suite de la présentation du rapport financier, dans la discussion avec les participants, une question est posée sur les fonds associatifs. Il est rappelé que c'est l'Assemblée Générale qui peut décider de les mettre à disposition. Ces fonds devraient plutôt être mobiliser pour du développement de projet que pour de l'achat de forêt.

Le rapport financier est adopté à l'unanimité. (Résolution n°2)

Le rapport du commissaire aux comptes est adopté à l'unanimité. (Résolution n°4)

Enfin, Pierre-françois Le Gal présente le budget 2024, établis en concertation avec l'équipe. Un point particulier a noté, il y aura une partie d'autofinancement provenant des réserves partiellement mobilisées.

4. EVOLUTION DU BUREAU

À la suite de la démission de Roger Tardy, Anita Rocton a été cooptée en qualité de trésorière adjointe lors du Conseil d'Administration du 2 avril 2024.

La cooptation d'Anita Rocton au Conseil d'Administration est adoptée à l'unanimité. (Résolution n°3)

5. MONTANTS DES COTISATIONS ANNUELLES

L'Assemblée Générale approuve le maintien des montants des cotisations annuelles en année glissante à acquitter :

- Membre solidaire : 12€
- Membre actif : 20€
- Membre bienfaiteur : 50€

Le montant des cotisations annuelles est approuvé à l'unanimité. (Résolution n°5)

6. SIMPLIFICATION DES STATUTS ADHERENTS ET DONATEURS

Pierre Chatagnon, secrétaire général adjoint, présente la proposition consistant à considérer comme membre actif une personne physique ayant effectué un ou plusieurs dons à concurrence d'un montant minimum de 20€ sur l'année civile concernée.

Des questions sont soulevées par les participants :

- La possibilité de prendre en compte les personnes qui ne veulent pas être adhérents, mais seulement donateurs. Ces personnes pourront en faire part et leur choix sera pris en compte.
- Cette proposition permettra à des donateurs réguliers (donc mensuels inférieurs à 20 euros, par exemple) de pouvoir acquérir le statut d'adhérents.
- Il faut réfléchir à comment seront considérés les participants au crowdfunding.
- L'augmentation du nombre d'adhérents qui va en découler pose la question de l'organisation des prochaines Assemblées Générales. Cela pourrait être anticiper avec la possibilité d'organiser des votes en distanciel.

L'Assemblée Générale de l'Association Francis Hallé pour la forêt primaire approuve à l'unanimité la décision de considérer comme membre actif une personne physique ayant effectué un ou plusieurs dons à concurrence d'un montant minimum de 20€ sur l'année civile concernée. (Résolution n°6)



Association Francis Hallé
pour la forêt primaire

A 16h45 l'Assemblée Générale Ordinaire a été close à l'issue de ces travaux.

Francis Hallé
Président

Éric Fabre
Secrétaire général